

OIAC

54^{ème} réunion du Conseil exécutif (La Haye, le 19 avril 2017)

Intervention au nom du Royaume de Belgique

Madame la Présidente,
Monsieur le Directeur général,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Nous avons pris connaissance du projet de décision EC-M-54/DEC/CRP.1 du 13 avril, introduit par l'Iran et la Fédération de Russie concernant le probable emploi de l'arme chimique dans la zone de Khan Shaykhun en Syrie le 4 avril 2017.

Ce projet a été analysé avec grande attention.

Nous partageons la volonté de mener une enquête approfondie sur ce nouvel acte de barbarie dans le conflit syrien et nous notons que la Syrie se déclare prête à coopérer avec l'OIAC. Toutefois, nous sommes convaincus que les mécanismes existants sont parfaitement capables de mener une telle enquête de façon impartiale et professionnelle. Nous ne croyons pas que la constitution d'une équipe d'experts telle que prévue aux §§ 1 et 2 de la partie opérationnelle du projet de décision contribuera à améliorer le résultat de l'enquête.

La Mission d'évaluation des faits (FFM) et le JIM, le Mécanisme conjoint d'enquête ONU-OIAC créé à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations Unies, méritent notre confiance. Nous ne voyons dès lors pas la nécessité de mettre en place une nouvelle structure.

Nous sommes d'accord avec l'appel, exprimé dans le § 6 de la partie opérationnelle du projet de décision, aux Etats Parties de porter à l'attention du Secrétariat technique de l'OIAC toute information ainsi que toute preuve et tous documents pertinents concernant l'incident de Khan Shaykhun qui pourraient aider l'enquête. En pratique, le Directeur général de l'OIAC a déjà lancé un tel appel aux Etats Parties par sa note verbale NV/ODG/209302/17 du 5 avril.

Nous tenons à rappeler ici que ce qui importe aujourd'hui c'est que toutes les parties coopèrent pleinement avec l'enquête.

Enfin, comme nous l'avons aussi dit pendant le débat général de la séance du 13 avril de la 54ème réunion du Conseil exécutif, la Belgique s'aligne sur la position exprimée par l'Ambassadeur de la République de Malte au nom de l'Union européenne et nous saurons gré au Directeur général de l'OIAC ainsi qu'au Secrétariat technique de faire part à tous les Etats Parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques du résultat final de l'enquête de la Mission d'évaluation des faits dès qu'elle sera disponible.